

# CONTRAT DE SERVICES CLIENTS

Le présent Contrat de Services Client (le « Contrat ») régit la relation entre **FINO GLOBAL LTD**, un courtier en investissements agréé et réglementé par la **Financial Services Commission** de Maurice (FSC) sous le numéro d'autorisation **C169719** et le numéro de licence **GB19025095** (la « Société », « nous » ou « notre »), une société privée à responsabilité limitée organisée conformément aux lois de Maurice, et **Fino Global PA Ltd**, numéro d'enregistrement **HE 470020**, **Louki Akrita 14, 3030 Limassol, Chypre**, ainsi que tout utilisateur (le « Client » ou « vous ») qui accède ou utilise nos services via notre site web et nos plateformes électroniques de trading.

Ce Contrat de Services Clients (le « **Contrat** ») régit la relation entre **FINO GLOBAL LTD**, un courtier d'investissement agréé régulé par la Commission des Services Financiers de Maurice (FSC) sous le numéro d'autorisation C169719 et le numéro de licence GB19025095 (la « **Société** », « **nous** », ou « **notre** »), une société privée à responsabilité limitée par actions organisée selon les lois de Maurice, et tout utilisateur (le « **Client** » ou « **vous** ») qui accède ou utilise nos services via notre site internet et nos plateformes de trading électroniques.

En cliquant sur « **J'accepte** » ou en continuant à utiliser nos services, vous reconnaissez avoir lu, compris et accepté ce Contrat dans son intégralité. Ce Contrat est juridiquement contraignant et constitue la base de votre relation avec nous.

## ATTENDU QUE :

La Société est un courtier d'investissement agréé qui fournit des services d'investissement et des services annexes via son site internet et son système électronique sur Internet (ci-après les « **Plateformes de Trading** »).

La Société est autorisée et régulée par la Commission des Services Financiers de Maurice (« **FSC** »), sous le numéro d'autorisation C169719 et le numéro de licence GB19025095.

La Société est enregistrée à l'adresse suivante : Suite 803, 8e étage, Hennessy Street, Port Louis, Maurice.

La Société traite toutes les Transactions (comme défini ci-dessous) via son site internet.

La Société fournira des services d'investissement strictement en vertu et conformément aux termes et conditions de ce Contrat.

La relation entre le Client et la Société sera régie par ce Contrat.

**PAR CONSÉQUENT**, pour tenir compte des engagements mutuels et des accords contenus dans ce document, les Parties conviennent comme suit :

---

## 1. COMMUNICATION AVEC NOUS

Vous pouvez communiquer avec nous par écrit ou oralement (y compris par téléphone). La langue de communication sera l'anglais, et vous recevrez des documents et autres informations de notre part en anglais. Cependant, lorsque cela est approprié et pour votre commodité, nous ferons de notre mieux pour communiquer avec vous dans d'autres langues. En acceptant et en convenant des termes et conditions de ce Contrat, vous acceptez les termes et conditions suivants ainsi que toutes les politiques disponibles sur le site officiel de la société <https://finoglob.com/>.

La Société est libre d'utiliser toute idée, concept, savoir-faire, technique ou information contenue dans vos communications à toute fin, y compris, mais sans s'y limiter, pour développer et commercialiser des produits. La Société surveille vos communications pour évaluer la qualité du service que vous recevez, votre conformité avec ce Contrat, la sécurité du site internet, ou pour d'autres raisons. Vous acceptez que ces activités de surveillance ne vous donnent droit à aucune action en justice ou autre droit concernant la manière dont la Société surveille vos communications.

La Société peut enregistrer les conversations téléphoniques pour s'assurer que les services fournis sont conformes aux directives de l'assurance qualité et aux normes de la Société. Ces enregistrements seront la propriété de la Société.

---

## 2. ADMISSIBILITÉ À L'INSCRIPTION

Les services sont disponibles et réservés uniquement aux individus ou entités légales ayant établi un contrat juridiquement contraignant selon les lois applicables dans leur pays de résidence. Sans limiter les termes mentionnés ci-dessous, nos services ne sont pas disponibles pour les personnes de moins de 18 ans ou n'ayant pas atteint l'âge légal ("**Mineurs**"). Pour éviter toute ambiguïté, nous déclinons toute responsabilité pour l'utilisation non autorisée de nos services par des Mineurs sous quelque forme que ce soit. La Société se réserve le droit d'annuler de telles activités de trading et de rembourser uniquement le dépôt sur la source originale.

Sans limiter les dispositions mentionnées ci-dessus, nos services ne sont pas disponibles dans les zones où leur utilisation est illégale, et la Société se réserve le droit de refuser et/ou d'annuler l'accès à ses services à toute personne à sa seule convenance.

Pour éviter toute ambiguïté, la capacité d'accéder à notre site internet ne signifie pas nécessairement que nos services et/ou vos activités à travers celui-ci sont légaux en vertu des lois, règlements ou directives applicables à votre pays de résidence.

---

### 3. DÉFINITIONS – INTERPRÉTATION

“**Compte**” désigne le compte de trading personnel que le Client maintient avec la Société et qui est désigné par un numéro de compte unique.

“**Codes d'Accès**” désigne le nom d'utilisateur et le mot de passe donnés par la Société au Client pour accéder au site internet de la Société.

“**Contrat**” désigne ce contrat établissant les termes et conditions conformément auxquels les Services sont offerts par la Société.

“**Régulations Applicables**” désigne toutes les lois, règlements ou autres règles, lignes directrices, directives pratiques ou circulaires émises par la FSC et régissant les opérations des courtiers d'investissement agréés en vertu de la loi mauricienne et toutes les autres lois et règles applicables en vigueur de temps à autre.

“**Solde**” désigne la somme détenue au nom du Client sur son Compte Client pendant une période donnée.

“**Jour Ouvrable**” désigne un jour qui n'est pas un samedi ou un dimanche ou un jour férié à Maurice ou un autre jour férié annoncé par la Société sur son site internet ou par tout autre moyen de communication.

“**LSP Autorisation**” désigne la licence de courtier d'investissement obtenue par la Société auprès de la FSC, telle qu'elle peut être modifiée de temps en temps et qui définit les services d'investissement et annexes que la Société est autorisée à fournir.

“**Site internet de la Société**” désigne le site suivant : <https://finoglob.com/>

“**CFD**” désigne un contrat pour différence, qui consiste en un accord (contrat) d'échanger la différence de valeur d'une monnaie particulière, d'une marchandise, d'une action, d'un indice ou d'une crypto-monnaie entre le moment où le contrat est ouvert et le moment où il est fermé. Les gains ou pertes sont réalisés en fonction de la manière dont les prix des instruments sous-jacents varient par rapport au prix lors de l'ouverture du contrat.

“**FSC**” désigne la Commission des Services Financiers de Maurice.

“**Exécution**” désigne l'exécution des ordres des Clients sur la plateforme de trading de la Société, où la Société agit en tant qu'Agent des Transactions des Clients.

“**Marchés Financiers**” désigne les marchés financiers internationaux sur lesquels les taux des instruments financiers sont déterminés lors de transactions à parties multiples.

“**Instruments Financiers**” désigne tout instrument financier offert par la Société et défini comme tel sous les Régulations Applicables.

**“Heures de Fonctionnement (Trading) de la Société”** désignent les heures d'une semaine ouvrable où le terminal de trading de la Société offre la possibilité de réaliser des opérations de trading. La Société se réserve le droit de modifier ces horaires à sa convenance, après notification au Client.

**“Ordre”** désigne la demande/instruction donnée par le Client à la Société pour ouvrir ou fermer une position sur le Compte du Client.

**“Services”** désigne les services d'investissement et annexes fournis par la Société aux Clients et régis par ce Contrat, tels qu'ils sont décrits au paragraphe 5 du présent Contrat.

**“Transaction”** désigne tout type de transaction soumise au présent Contrat effectuée dans le(s) compte(s) de trading du Client, y compris, mais sans s'y limiter, le dépôt, le retrait, les trades ouverts, les trades fermés et toute autre transaction d'instrument financier.

Dans ce Contrat, tous les mots au singulier incluent le pluriel, là où les définitions ci-dessus s'appliquent et inversement, et les mots désignant des personnes physiques incluent des personnes morales et inversement. Les mots désignant un genre incluent tous les genres et chaque fois qu'il est fait référence aux termes « Paragraphes », « Sections » et « Annexes », il s'agit des paragraphes, sections et annexes du présent Contrat.

Les titres des Sections sont utilisés uniquement pour faciliter la référence et n'affectent pas leur interprétation. Les références à toute loi ou réglementation seront considérées comme des références à cette loi ou réglementation telle qu'elle peut être modifiée ou remplacée de temps en temps ou, de manière similaire, étendue, réadoptée ou amendée.

---

## 7. TRADING ÉLECTRONIQUE

La Société vous fournira des Codes d'Accès pour accéder en ligne au site internet de la Société et/ou aux plateformes de trading, vous permettant ainsi de passer des ordres pour tout Instrument Financier disponible auprès de la Société et d'effectuer des Transactions avec la Société. De plus, vous pourrez trader sur les Plateformes de Trading de la Société avec et par l'intermédiaire de la Société en utilisant un ordinateur personnel, un smartphone ou tout autre dispositif similaire connecté à Internet. À cet égard, vous comprenez que la Société peut, à sa discrétion absolue, mettre fin à votre accès aux systèmes de la Société afin de protéger les intérêts de la Société et des vôtres, et garantir l'efficacité et l'efficience des systèmes.

Vous acceptez de garder les Codes d'Accès dans un endroit sûr à votre discrétion et de ne pas les divulguer à toute autre personne. Vous vous engagez à ne pas entreprendre d'actions et à éviter toute action qui pourrait permettre un accès irrégulier ou non autorisé aux Plateformes de Trading.

Vous acceptez de ne pas tenter d'abuser des Plateformes de Trading pour tenter de réaliser des profits illégaux ou de tenter de profiter de la latence du serveur, ou d'appliquer des pratiques telles que la manipulation des prix, le trading sur décalage, ou la manipulation du temps.

Vous êtes responsable de tous les actes ou omissions qui se produisent sur le site internet de la Société en utilisant vos informations d'enregistrement. Si vous pensez que quelqu'un a utilisé

ou utilise vos informations d'enregistrement, nom d'utilisateur ou mot de passe pour accéder à un Service sans votre autorisation, vous devez en informer immédiatement la Société. Vous devez faire tout ce qui est en votre pouvoir pour garder les Codes d'Accès secrets et uniquement à votre connaissance, et vous serez responsable de tout Ordre reçu par la Société via votre compte de trading sous vos Codes d'Accès. De plus, tout Ordre reçu par la Société sera considéré comme venant de vous.

Vous êtes responsable de surveiller votre Compte et de notifier immédiatement la Société si vous prenez connaissance de la perte de vos Codes d'Accès ou de leur utilisation par un tiers non autorisé. Vous vous engagez également à informer immédiatement la Société si vous prenez connaissance de toute défaillance de votre part pour recevoir un message indiquant la réception et/ou l'exécution d'un Ordre, la confirmation exacte d'une exécution, toute information concernant vos soldes de Compte, vos ordres ou l'historique de vos Transactions, ainsi que si vous recevez une confirmation d'un Ordre que vous n'avez pas passé.

Vous reconnaissez que la Société peut choisir de ne pas agir sur les Ordres transmis à la Société par des moyens électroniques autres que ceux transmis à la Société par les moyens électroniques prédéfinis, tels que la Plateforme de Trading, et la Société ne sera pas responsable envers le Client de ne pas avoir agi sur de tels Ordres.

Vous acceptez d'utiliser des programmes logiciels développés par des tiers, y compris mais sans se limiter à ceux mentionnés ci-dessus, des logiciels de navigateur qui prennent en charge des Protocoles de Sécurité des Données compatibles avec les protocoles utilisés par la Société. De plus, vous vous engagez à suivre la procédure d'accès (Login) de la Société qui prend en charge ces protocoles.

La Société ne sera pas tenue responsable en cas d'accès non autorisé de tiers à des informations, y compris, mais sans s'y limiter, des adresses électroniques et/ou des données personnelles, par l'échange de ces données entre vous et la Société et/ou toute autre partie utilisant Internet ou tout autre réseau ou moyen électronique disponible.

La Société n'est pas responsable des coupures de courant ou des défaillances qui empêchent l'utilisation du système et/ou de la Plateforme de Trading et ne peut être tenue responsable de ne pas remplir ses obligations en vertu de ce Contrat en raison de défaillances de connexion réseau ou de coupures d'électricité.

La Société se réserve le droit de vous demander de donner des instructions concernant vos Transactions par d'autres moyens qu'elle juge appropriés.

La Société n'assume aucune responsabilité pour tout dommage que vous pourriez subir en raison d'erreurs de transmission, de pannes techniques, de dysfonctionnements, d'interventions illégales dans les équipements de réseau, de surcharge du réseau, de virus, d'erreurs système, de délais d'exécution, de blocage malveillant de l'accès par des tiers, de dysfonctionnements d'Internet, d'interruptions ou d'autres insuffisances de la part des fournisseurs d'accès à Internet. Vous reconnaissez que l'accès aux systèmes électroniques/plateformes de trading peut être limité ou indisponible en raison de telles erreurs système, et que la Société se réserve le droit, après vous en avoir informé, de suspendre l'accès aux systèmes électroniques/plateformes de trading pour cette raison.

La Société a le droit, de manière unilatérale et avec effet immédiat, de suspendre ou de retirer définitivement votre capacité à utiliser tout Service Électronique, ou toute partie de celui-ci, sans préavis, si la Société juge qu'il est nécessaire ou souhaitable de le faire, par exemple en raison de votre non-respect des Régulations Applicables, d'une violation de l'une des dispositions du présent Contrat, en cas de survenance d'un Événement de Défaut (tel que défini à l'Article 25 ci-dessous), de problèmes de réseau, de panne d'alimentation, pour des raisons de maintenance, ou pour vous protéger en cas de violation de la sécurité. En outre, l'utilisation d'un service peut être automatiquement terminée, lors de la résiliation (pour quelque raison que ce soit) de toute licence accordée à la Société en lien avec un service particulier ; ou ce Contrat. L'utilisation d'un service peut être immédiatement terminée si le service est retiré par un marché ou si la Société est tenue de retirer la fonction pour se conformer aux Régulations Applicables.

---

## **8. INFORMATIONS FINANCIÈRES**

À travers un ou plusieurs de ses Services, la Société met à votre disposition un large éventail d'informations financières générées en interne, par des agents, fournisseurs ou partenaires (« Fournisseurs Tiers »). Cela inclut, mais sans s'y limiter, les données de marché financier, les cotations et les nouvelles, les opinions des analystes et les rapports de recherche, les graphiques et les données (« Informations Financières »).

Les informations financières fournies sur le site internet de la Société ne constituent pas un conseil d'investissement intentionnel. La Société et ses Fournisseurs Tiers ne garantissent pas l'exactitude, la ponctualité, l'exhaustivité ou la bonne séquence des informations financières, ni les résultats de votre utilisation de ces informations financières. Les informations financières peuvent rapidement devenir peu fiables pour diverses raisons, y compris, par exemple, des changements dans les conditions de marché ou les circonstances économiques.

Il est de votre responsabilité de vérifier la fiabilité des informations sur le site internet de la Société et leur adéquation à vos besoins. Nous excluons toute responsabilité pour toute réclamation, dommage ou perte de toute nature causé par les informations contenues sur le site internet de la Société ou référencées par celui-ci.

## **9. ORDRES – INSTRUCTIONS ET BASES DES TRANSACTIONS**

### **Réception et Exécution des Transactions**

Vous pouvez passer un ordre via la plateforme de trading de la Société. Une fois vos instructions ou ordres reçus par la Société, ils ne peuvent pas être révoqués, sauf avec le consentement écrit de la Société, lequel peut être accordé à la seule discrétion de la Société.

Vous placez votre demande de marché aux prix que vous voyez sur votre terminal/plateforme et le processus d'exécution est lancé. En raison de la forte volatilité du marché ainsi que de la connectivité Internet entre le terminal du Client et le serveur, les prix demandés par le Client et le prix actuel du marché peuvent changer au cours de ce processus.

Vous avez le droit d'utiliser une procuration pour autoriser une tierce personne (représentant) à agir en votre nom dans toutes les relations commerciales avec la Société. La procuration doit être fournie à la Société accompagnée de tous les documents d'identification du représentant. S'il n'y a pas de date d'expiration, la procuration sera considérée comme valable jusqu'à la résiliation écrite de votre part.

La Société met en œuvre ses efforts raisonnables pour exécuter tout ordre rapidement, mais en acceptant vos ordres, la Société ne garantit pas qu'il sera possible d'exécuter cet ordre ou que l'exécution sera possible conformément à vos instructions. En cas de difficultés matérielles pour exécuter un ordre en votre nom, par exemple, si le marché est fermé et/ou en raison de l'illiquidité des instruments financiers et d'autres conditions de marché, la Société vous en informera rapidement. Les ordres peuvent être passés, exécutés, modifiés ou annulés uniquement pendant les horaires d'opération (trading) et resteront valides jusqu'à la prochaine session de trading. Votre ordre sera valide et conforme au type et au temps de l'ordre donné, comme spécifié. Si le temps de validité de l'ordre n'est pas spécifié, il sera valable pour une période indéfinie.

La Société peut vous demander de limiter le nombre de positions ouvertes que vous pouvez avoir avec la Société à tout moment et, à sa seule discrétion, la Société peut clôturer une ou plusieurs transactions pour s'assurer que ces limites de position sont respectées. Les limites de position vous seront notifiées à l'avance, soit via le site web de la Société, soit via ses plateformes de trading.

Si un actif sous-jacent de l'Instrument Financier devient sujet à un risque spécifique entraînant une prévision de baisse de sa valeur, la Société se réserve le droit de retirer cet instrument financier spécifique de la plateforme de trading de la Société.



La Société a le droit de définir des limites de contrôle concernant vos ordres à sa seule et entière discrétion. Ces limites peuvent être modifiées, supprimées ou ajoutées et peuvent inclure, sans limitation :

1. des contrôles sur le montant et la taille maximum des ordres ;
2. des contrôles sur les systèmes électroniques et/ou les plateformes de trading pour vérifier, par exemple, votre identité lors de la réception de l'ordre ;
3. toute autre limite, paramètre ou contrôle que la Société jugera nécessaire à mettre en œuvre conformément aux Régulations Applicables.

Il peut y avoir des restrictions sur le nombre de Transactions que vous pouvez effectuer en une journée et sur la valeur totale de ces Transactions. Vous reconnaissez que certains marchés imposent des restrictions sur les types d'ordres qui peuvent être transmis directement à leurs systèmes de trading électroniques. Ces types d'ordres sont parfois appelés ordres synthétiques. La transmission d'ordres synthétiques au marché dépend de la réception précise et en temps opportun des prix ou des cotations du marché concerné ou du fournisseur de données de marché. Vous reconnaissez qu'un marché peut annuler un ordre synthétique lors de la mise à jour de ses systèmes, que les écrans de trading peuvent perdre l'enregistrement de cet ordre, et que vous entrez de tels ordres à vos propres risques. Vous devez vous référer au site web de la Société pour obtenir des détails sur les restrictions/limites imposées sur les Transactions effectuées via ses systèmes électroniques et/ou plateformes de trading.

### **Politique d'Exécution**

La Société prend toutes les mesures raisonnables pour obtenir les meilleurs résultats possibles pour ses Clients. La Politique de Meilleure Exécution de la Société présente un aperçu général de la manière dont les ordres sont exécutés ainsi que plusieurs autres facteurs qui peuvent influencer l'exécution d'un instrument financier. Vous reconnaissez et acceptez avoir lu et compris la « Politique de Meilleure Exécution », qui vous a été fournie lors du processus d'enregistrement et qui est téléchargée sur le site web de la Société.

Vous acceptez que la Société puisse exécuter un ordre en votre nom en dehors d'un marché réglementé et/ou d'un MTF et que la Politique d'Exécution des Ordres de la Société ne s'appliquera pas lorsque vous donnerez une instruction spécifique. Le lieu d'exécution de tous les ordres des Clients sera un teneur de marché dûment autorisé.

---

## **10. CONFIRMATIONS**



Les confirmations pour toutes les Transactions exécutées dans votre Compte de Trading lors d'une journée de trading seront disponibles via votre Compte en ligne sur la Plateforme de Trading dès que les Transactions seront exécutées.

Il est de votre responsabilité d'informer la Société si des confirmations sont incorrectes. Les confirmations seront, en l'absence d'erreurs manifestes, définitives et contraignantes pour vous, sauf si vous faites part de votre objection par écrit dans un délai de 7 (sept) jours ouvrables. Vous pouvez demander à recevoir le relevé de compte mensuel ou trimestriel par e-mail, en faisant une telle demande à la Société, mais la Société n'est pas tenue de vous fournir le relevé de compte sous format papier. Le relevé de compte peut être fourni aux frais du Client.

Vous avez le droit d'autoriser une tierce personne à donner des instructions et/ou des ordres à la Société ou à traiter toute autre question relative à ce Contrat, à condition que vous ayez informé la Société par écrit que ce droit sera exercé par une tierce personne et que cette personne soit approuvée par la Société et remplisse toutes les conditions de la Société pour permettre cela.

Dans le cas où vous avez autorisé une tierce personne comme mentionné ci-dessus, il est convenu que si vous souhaitez annuler l'autorisation, il est de votre pleine responsabilité d'informer la Société par écrit de cette décision. Dans tous les autres cas, la Société considérera que l'autorisation est toujours en cours et continuera d'accepter les instructions et/ou ordres donnés par la personne autorisée en votre nom.

Dans le cadre de Transactions où la Société agit en tant que principal, en particulier en ce qui concerne les titres non cotés, la Société vous informera, avant d'entrer dans de telles Transactions, qu'elle agit en tant que principal.

---

## **11. TARIFICATION**

La Société proposera des prix auxquels elle est disposée à traiter avec vous. Cela inclut, mais sans s'y limiter, les cas suivants :

1. Si la Société exerce l'un de ses droits pour clôturer une transaction ;
2. Si une transaction se clôture automatiquement.

Il est de votre responsabilité de décider si vous souhaitez traiter au prix proposé par la Société. Les prix de la Société sont déterminés par cette dernière selon les modalités spécifiées dans les termes ci-joints.

Chaque prix sera effectif et pourra être utilisé dans une instruction de transaction avant la date d'expiration de ce prix et l'heure, le cas échéant, à laquelle il sera autrement retiré par la Société. Un prix ne pourra pas être utilisé dans une instruction de transaction après cette heure. Chaque prix sera disponible pour une instruction de transaction avec un montant principal ne

dépassant pas un maximum déterminé par la Société. Vous reconnaissez que ces prix et montants maximaux peuvent différer des prix et des montants maximaux fournis à d'autres Clients de la Société et peuvent être retirés ou modifiés sans préavis. La Société peut, à sa seule discrétion et sans préavis, cesser immédiatement de fournir des prix pour certaines ou toutes les paires de devises et pour certains ou toutes les dates de valeur à tout moment.

Lorsque la Société propose un prix, les conditions de marché peuvent évoluer entre l'envoi de la cotation par la Société et le moment où votre ordre est exécuté. Un tel mouvement peut être en votre faveur ou contre vous. Les prix qui peuvent être cotés et/ou négociés, de temps à autre, par d'autres teneurs de marché ou tiers, ne s'appliqueront pas aux transactions entre la Société et vous.

---

## **12. REFUS D'EXÉCUTER DES ORDRES**

La Société a le droit, à tout moment et pour toute raison, et sans donner de préavis et/ou d'explication, de refuser, à sa discrétion, d'exécuter tout ordre, y compris, sans s'y limiter, dans les cas suivants :

1. Si vous ne fournissez pas à la Société les documents demandés, que ce soit pour des raisons d'identification de Client ou pour toute autre raison.
  2. Si la Société soupçonne ou a des doutes sur le fait que les documents soumis soient faux ou contrefaits.
  3. Si vous ne disposez pas des fonds nécessaires déposés sur votre Compte.
  4. Si la Société est informée que votre carte de crédit ou de débit (ou tout autre moyen de paiement utilisé) a été perdue ou volée.
  5. Si la Société estime qu'il existe un risque de rétrofacturation.
  6. Si la Société a des raisons valables de suspecter que l'exécution d'un ordre fait partie d'une tentative de manipulation du marché, de trading sur des informations privilégiées, est liée à des activités de blanchiment d'argent ou si cela peut potentiellement affecter, de quelque manière que ce soit, la fiabilité, l'efficacité ou le bon fonctionnement de la plateforme de trading.
  7. Si vous ne disposez pas de fonds suffisants disponibles déposés auprès de la Société ou sur votre compte bancaire pour payer le prix d'achat d'un ordre, ainsi que les frais et commissions nécessaires pour effectuer la transaction sur la plateforme de trading.
- Dans le cas où la Société refuse d'exécuter un ordre, ce refus n'affectera aucune

obligation que vous pourriez avoir envers la Société ni aucun droit que la Société pourrait avoir contre vous ou vos biens.

8. Si l'ordre est le résultat de l'utilisation d'informations privilégiées (trafic d'informations).

Il est entendu que tout refus de la Société d'exécuter un ordre ne affectera aucune obligation que vous pourriez avoir envers la Société ni aucun droit que la Société pourrait avoir contre vous ou vos biens.

Vous déclarez que vous ne donnerez pas sciemment d'ordre ou d'instruction à la Société qui pourrait inciter la Société à prendre des mesures conformément au paragraphe ci-dessus.

---

### **13. ANNULATION DES TRANSACTIONS**

La Société a le droit d'annuler une transaction si elle dispose de raisons/éléments suffisants pour croire que l'une des situations suivantes s'est produite :

1. Une fraude/des actions illégales ont conduit à la transaction.
2. Des ordres ont été passés sur des prix affichés en raison d'erreurs ou de dysfonctionnements du système, que ce soit ceux de la Société ou de ses prestataires de services tiers.
3. La Société n'a pas agi selon vos instructions.
4. La transaction a été réalisée en violation des dispositions de ce Contrat.

---

### **14. RÈGLEMENT DES TRANSACTIONS**

La Société procédera au règlement de toutes les transactions après leur exécution. L'acquisition d'un contrat financier est considérée comme terminée lorsque le contrat financier a été personnalisé, la prime (ou la marge, selon le cas) a été calculée et le paiement a été vérifié. Vous acceptez d'être pleinement et personnellement responsable du règlement de chaque transaction effectuée sous votre compte auprès de la Société.

---

### **15. POLITIQUE DE BONUS ET PROMOTIONS**

La Société propose plusieurs programmes de bonus attrayants à ses nouveaux et anciens Clients, qui ont activé leur compte de trading. Les bonus et/ou récompenses financières et/ou

promotions ("Bonus") offerts aux Clients font partie du programme de promotions de la Société. Ces Bonus sont offerts pour une période limitée et leurs conditions peuvent être sujettes à modification. Avant d'accepter toute offre de bonus, les Clients auront la possibilité d'examiner les termes et conditions associés à chaque programme de bonus afin de bien comprendre comment le programme fonctionne ainsi que ses T & C.

Les Clients ne sont pas tenus d'accepter les bonus offerts par la Société ; tous les Bonus sont optionnels. Les Clients peuvent choisir de ne pas accepter un bonus. Dans ce cas, les Clients ne seront pas liés par les conditions relatives au bonus. En acceptant les bonus offerts, les Clients seront liés par les directives, les dispositions et les termes des programmes de bonus, à condition qu'ils aient pleinement compris et accepté les termes et conditions de ce contrat.

Il est précisé que l'acceptation et la réception du bonus peuvent parfois sembler accablantes. En raison de l'ampleur du bonus, cela pourrait parfois améliorer considérablement l'état du compte du trader. Dans certains cas, les traders ont tendance à abuser de la chance de leur bonus et à tout dépenser d'un coup. Par conséquent, nous demandons au trader de prêter attention à l'état du compte et de l'encourager à investir le montant du bonus avec prudence et responsabilité.

Toutes les modifications des termes du bonus apportées par la Société sont finales.

Les Clients sont invités à utiliser le bonus de la Société de manière juste et justifiée, conformément aux termes et conditions de cet accord. La Société se réserve le droit d'annuler et même de fermer le compte du trader si elle soupçonne un abus ou un mauvais usage du bonus par le trader, y compris pour les raisons énoncées dans la section 22.

La Société prendra une décision finale et sans appel concernant toute abus et/ou mauvaise utilisation de sa plateforme et/ou de ses bonus par les Clients.

Tous les bonus et avantages favorables doivent être utilisés conformément à la période prédéfinie de l'offre.

---

## **16. FONDS DES CLIENTS**

Les fonds qui vous appartiennent et qui seront utilisés à des fins de trading seront conservés sur un compte auprès de toute banque ou institution financière utilisée pour accepter les fonds que la Société pourrait spécifier de temps à autre et seront détenus au nom de la Société. Il est entendu que la Société peut détenir des fonds en votre nom dans toute banque. Le régime juridique et réglementaire applicable à une telle banque peut différer de celui en vigueur à l'île Maurice et, en cas de faillite ou d'autres événements analogues concernant cette banque, vos fonds peuvent être traités différemment de la manière dont ils seraient traités si les fonds étaient détenus par une banque sur un compte à l'île Maurice. La Société ne sera pas responsable de la faillite, des actes ou des omissions de tout tiers mentionné dans cette clause.

Les informations concernant vos dépôts et retraits doivent être envoyées et reçues uniquement par l'adresse e-mail officielle de la Société. Tout autre moyen de communication n'est pas accepté par la Société et sera considéré comme une communication frauduleuse ne respectant pas les normes de la Société.

Si le Client répond à toute communication en dehors de l'adresse e-mail officielle de la Société, la Société ne pourra être tenue responsable de toute perte ou dommage résultant de négligence encourue ou subie par le Client.

Il est généralement entendu que toute somme payable par la Société à votre égard sera versée directement à vous sur un compte bancaire dont vous êtes le propriétaire effectif. Les demandes de transfert de fonds sont traitées par la Société dans le délai spécifié sur le site web officiel de la Société, et le temps nécessaire pour que le montant soit crédité sur votre compte personnel dépendra de votre fournisseur de services bancaires.

La Société se réserve le droit de compensation et peut, à sa discrétion, de temps à autre et sans votre autorisation, compenser toute somme détenue en votre nom et/ou à votre crédit contre vos obligations envers la Société. Sauf accord écrit contraire entre la Société et vous, le présent contrat ne donne pas lieu à des droits de facilités de crédit.

La Société convient que tous les soldes créditeurs sur le compte du Client, qui ne sont pas grevés, hypothéqués, ou soumis à un privilège ou autre intérêt de sécurité, seront payables sur demande.

Vous avez le droit de retirer les fonds non utilisés pour couvrir la marge, à tout moment, sans retard injustifié, et sans aucune obligation, depuis votre Compte, sans fermer ledit Compte.

La Société se réserve le droit de refuser une demande de retrait si celle-ci ne respecte pas certaines conditions mentionnées dans le présent Contrat ou de retarder le traitement de la demande si la documentation fournie n'est pas complète.

La Société ne pourra, sans le consentement écrit explicite du Client, utiliser ou appliquer les soldes créditeurs dans le compte du Client à toute fin, y compris, mais sans s'y limiter, pour le trading, la mise en garantie, ou toute autre utilisation.

Il est entendu que les frais bancaires occasionnés seront à votre charge en cas de retrait de fonds de votre compte de trading vers votre compte bancaire désigné. Vous êtes pleinement responsable des coordonnées bancaires que vous avez fournies à la Société, et la Société n'acceptera aucune responsabilité si vous avez fourni de fausses informations bancaires.

Vous acceptez que toute somme envoyée par vos soins sur les comptes bancaires de la Société sera déposée sur votre compte de trading à la date de valeur du paiement reçu, après déduction des frais chargés par les prestataires de services bancaires ou tout autre intermédiaire impliqué dans le processus de transaction. Afin que la Société accepte tout dépôt de votre part, l'identité de l'expéditeur doit être vérifiée et il doit être confirmé que la personne

déposant les fonds est bien vous. Si ces conditions ne sont pas remplies, la Société se réserve le droit de rembourser le montant net déposé par le moyen utilisé par le déposant.

La Société se réserve le droit de refuser un retrait effectué par une méthode de paiement spécifique et de suggérer une autre méthode de paiement, auquel cas vous devrez effectuer une nouvelle demande de retrait. Dans le cas où la Société n'est pas entièrement satisfaite de la documentation fournie en lien avec une demande de retrait, la Société peut demander des documents supplémentaires et, si la demande n'est pas satisfaite, peut annuler la demande de retrait et restituer les fonds sur votre compte de trading.

Lorsqu'une demande de retrait est soumise, la Société peut prendre jusqu'à 5 (cinq) jours ouvrables pour traiter la demande. Une fois votre demande approuvée, veuillez attendre un maximum de 21 (vingt et un) jours calendaires supplémentaires avant de voir vos fonds sur votre compte. Dans le cas de retards de remboursements par carte de crédit, la Société ne pourra être tenue responsable.

Dans l'éventualité où toute somme reçue sur les comptes bancaires serait annulée par le prestataire de services bancaires à tout moment et pour quelque raison que ce soit, la Société annulera le dépôt affecté de votre compte de trading et se réserve le droit d'annuler toute autre transaction effectuée après la date du dépôt affecté. Il est entendu que ces actions peuvent entraîner un solde négatif sur l'ensemble ou une partie de vos comptes de trading.

Vous acceptez de renoncer à tout droit de recevoir des intérêts générés par les fonds détenus dans le compte bancaire où vos fonds sont conservés. Le contrat inclura également des dispositions pour garantir que les soldes créditeurs dans le compte du Client ne fassent pas partie des actifs du courtier en cas de faillite de ce dernier.

Il est expressément interdit à la Société d'utiliser ou d'appliquer les soldes créditeurs sur votre compte sans votre consentement écrit explicite.

Il est par les présentes reconnu et convenu que les soldes créditeurs sur tout compte Client ne feront pas partie des actifs de la Société en cas de faillite du Client.

### **MONTANTS MINIMUMS DE RETRAIT**

Lorsque vous retirez des fonds de votre Compte, un montant minimum de retrait de 50,00 \$ est requis. Le montant exact minimum sera basé sur la devise de votre Compte Client.

### **FRAIS DE RETRAIT**

Les traders membres de nos comptes Platinum, Black et VIP bénéficient de leur premier retrait gratuit. Les frais exacts seront basés sur la devise de votre Compte Client.

Tous les retraits sont soumis à des frais de service de 3,5 %. Dans le cas où ce pourcentage (3,5 %) correspond à un montant de 30,00 \$ ou moins, des frais de retrait de 30,00 \$ seront alors appliqués. De plus, les frais maximums de service de retrait sont plafonnés à 3 500,00 \$.

\*Les commissions des retraits par virement seront imputées au bénéficiaire.

---

## **17. PROCÉDURE DES COMPTES INACTIFS**

Vous reconnaissez et confirmez que tout compte de trading détenu auprès de la Société, pour lequel vous n'avez pas passé d'ordre et/ou effectué de dépôt pendant une période supérieure à 30 (trente) jours calendaires, sera classé par la Société comme un Compte Inactif. Vous reconnaissez et confirmez en outre que ces Comptes Inactifs seront soumis à des frais de gestion de 100,00 \$ (cent dollars) ou son équivalent dans une autre devise, le frais exact étant basé sur la devise de votre Compte Client.

Vous acceptez également que tout Compte Inactif, ayant un solde/équité nul, soit considéré comme un Compte Dormant. Pour la réactivation d'un Compte Inactif et/ou Dormant, vous devez contacter la Société. Le Compte Inactif et/ou Dormant sera ensuite réactivé sous réserve, si nécessaire, de la fourniture de documents d'identification à jour à la Société.

---

Il est de la responsabilité du client de se tenir informé de la structure de commission en cours. En passant un ordre, le client accepte la commission applicable.

Vous devrez payer nos frais tels qu'ils sont convenus avec vous de temps à autre, ainsi que tous frais ou autres charges imposés par une organisation de compensation et les intérêts sur toute somme due à la Société, au taux applicable à ce moment-là. Toute modification des frais vous sera notifiée avant l'heure de la modification. Le frais exact sera basé sur la devise de votre Compte Client. Les frais et charges pertinents sont les suivants ;

En cas de taxe sur la valeur ajoutée ou de toute autre obligation fiscale liée à une transaction effectuée pour votre compte ou à toute autre action entreprise en vertu du présent accord, le montant engagé sera intégralement à votre charge et, à cet égard, vous devez régler la Société immédiatement lorsqu'elle vous en fait la demande, la Société étant pleinement autorisée à débiter votre compte du montant restant dû (à l'exclusion des taxes payables par la Société liées aux revenus ou bénéfices de la Société).

### **Incitations**

La Société, en plus des frais et charges payés ou fournis au Client ou à toute autre personne agissant pour le compte du Client, peut verser et/ou recevoir des frais/commissions à/des tiers, à condition que ces avantages soient destinés à améliorer la qualité du service offert au Client et ne nuisent pas au respect par la Société de son devoir d'agir dans le meilleur intérêt du Client. La Société peut verser des frais/commissions à des Affiliés, des Courtiers Introduceurs, des agents de référence ou d'autres tiers sur la base d'un contrat écrit. Ces frais/commissions sont liés à un montant fixe par Client référencé. La Société peut également recevoir des frais/commissions ainsi que d'autres rémunérations de la part de tiers sur la base d'un contrat écrit. La Société reçoit des frais/commissions de la contrepartie par l'intermédiaire de laquelle elle exécute des Transactions. Les frais/commissions sont liés à la fréquence/volume des Transactions exécutées par le biais de la contrepartie.

---

## **18. RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET INDEMNISATION**



Il est à noter que la Société et toute entité liée à la Société effectueront les Transactions de bonne foi et avec la diligence appropriée, mais ne seront pas tenues responsables pour toute omission, omission délibérée ou fraude de la part de toute personne, société ou entreprise à partir de laquelle la Société reçoit des instructions pour l'exécution des Ordres et/ou des Transactions effectuées pour votre compte, y compris si cela résulte de négligence, omission délibérée ou fraude de la part de la Société.

La Société ne sera pas tenue responsable des occasions perdues par vous qui ont entraîné des pertes ou une réduction (ou augmentation) de la valeur de vos Instruments Financiers.

En cas de réclamation, perte, dommage, responsabilité ou frais encourus par la Société lors de la fourniture des Services et de toutes les opérations liées à l'exécution de ces Services conformément à cet accord ou en relation avec la disposition potentielle de vos Instruments Financiers, vous êtes entièrement responsable de ces pertes/frais/responsabilités/réclamations, tandis que la Société ne porte absolument aucune responsabilité et il est donc de votre responsabilité d'indemniser la Société pour ce qui précède.

La Société ne sera pas tenue responsable de tout dommage causé à vous en raison d'une omission, négligence, omission délibérée ou fraude de la part de la banque où le compte bancaire de la Société est détenu.

La Société ne sera pas tenue responsable de la perte d'Instruments Financiers et de fonds par vous dans les cas où vos actifs sont détenus par un tiers tel qu'une banque, ou pour une action effectuée sur la base d'informations incorrectes en sa possession avant qu'elle ne soit informée par vous de tout changement dans ces informations.

La Société fait tout son possible pour s'assurer que les banques et institutions auxquelles vos fonds et/ou Instruments Financiers sont déposés sont de bonne réputation et de bonne santé financière. Cependant, la Société ne sera pas tenue responsable en cas de perte résultant de la détérioration de la situation financière d'une banque ou d'une institution, ou d'un événement tel qu'une liquidation, une mise en liquidation judiciaire ou tout autre événement causant l'échec de la banque ou de l'institution, entraînant ainsi une perte partielle ou totale des fonds déposés.

Sans préjudice de toute autre disposition du présent Contrat, la Société ne sera pas responsable de :

1. Erreurs de système (de la Société ou des fournisseurs de services)
2. Retards
3. Virus
4. Utilisation non autorisée

5. De tout acte effectué par ou sur instruction d'un marché, d'une chambre de compensation ou d'une autorité réglementaire.

La Société ne pourra être tenue responsable envers vous de toute exécution partielle ou non-exécution de ses obligations en vertu des présentes en raison de toute cause indépendante de sa volonté raisonnable, y compris, mais sans s'y limiter, toute panne, retard, dysfonctionnement ou échec des installations de transmission, de communication ou informatiques, action industrielle, acte de terrorisme, cas de force majeure, actes et règlements de tout organisme ou autorité gouvernementale ou supranationale, ou encore le défaut d'exécution des obligations par le courtier ou agent intermédiaire concerné, l'agent ou le mandataire du dépositaire de la Société, sous-dépositaire, négociant, marché, chambre de compensation ou organisme de réglementation ou d'autorégulation, pour toute raison, de remplir ses obligations.

Ni la Société, ni ses directeurs, dirigeants, employés ou agents ne seront responsables des pertes, dommages, coûts ou frais, que ce soit en raison de négligence, de violation de contrat, de fausse déclaration ou autre, encourus ou subis par vous dans le cadre du présent Contrat (y compris toute Transaction ou si la Société a refusé d'exécuter une Transaction proposée). En aucun cas, la Société ne pourra être tenue responsable des pertes subies par vous ou tout tiers pour tout dommage spécial ou consécutif, perte de bénéfices, perte de clientèle ou perte d'opportunités commerciales découlant du présent Contrat, que ce soit en raison de négligence, de violation de contrat, de fausse déclaration ou autre.

Vous devez payer à la Société les sommes qu'elle peut exiger de temps à autre pour satisfaire tout solde débiteur sur l'un de vos comptes auprès de la Société et, sur une base d'indemnisation complète, toute perte, responsabilité, coût ou frais (y compris les frais juridiques), taxes, impôts et prélèvements que la Société pourrait encourir ou auxquels elle pourrait être soumise en relation avec l'un de vos comptes ou toute Transaction ou toute Transaction correspondante sur un Marché ou avec un courtier intermédiaire ou à la suite de toute fausse déclaration de votre part ou de toute violation de vos obligations en vertu du présent Contrat (y compris toute Transaction) ou de l'exercice des droits de la Société.

Vous reconnaissez que vous n'avez pas été induit à conclure ce Contrat sur la base d'une déclaration autre que celles expressément mentionnées dans le présent Contrat. La Société ne pourra être tenue responsable de toute déclaration qui ne figure pas dans le présent Contrat et qui ne soit pas frauduleuse.

---

## **19. DURÉE DU CONTRAT ET MODIFICATION DE CELUI-CI**

Le présent Contrat sera valide pour une durée indéfinie jusqu'à sa résiliation par la Société, par vous, ou par les deux parties.

Le Contrat pourra être modifié dans les cas suivants :

- Unilatéralement par la Société si une telle modification est nécessaire suite à une modification de la législation ou si la FSC ou toute autre autorité réglementaire prend des décisions ou des directives contraignantes affectant le Contrat.

## **20. TRADING INAPPROPRIÉ OU ABUSIF ET/OU ACTIVITÉS NON AUTORISÉES**

L'objectif de la Société est de fournir la liquidité de trading la plus efficace disponible sous forme de prix négociables en continu pour la plupart des instruments financiers que nous offrons sur la plateforme de trading. En raison de la nature hautement automatisée de la diffusion de ces prix en continu, les Clients reconnaissent et acceptent que des erreurs de cotation peuvent se produire de temps à autre.

Si les Clients exécutent des stratégies de trading dans le but d'exploiter ces erreurs de cotation ou agissent de mauvaise foi (communément appelées 'sniping'), la Société considérera cela comme un comportement inacceptable. Si la Société détermine, à sa seule discrétion et de bonne foi, qu'un Client et/ou son représentant négociant en son nom profite, tente de profiter ou bénéficie d'une telle erreur de cotation, ou que tout autre acte de trading inapproprié ou abusif est commis, comme par exemple :

1. Ordres passés sur la base de prix manipulés résultant d'erreurs ou de dysfonctionnements du système ;
2. Trading d'arbitrage sur les prix offerts par nos plateformes en raison d'erreurs de système ; et/ou
3. Fraude/actions illégales ayant conduit à la Transaction ;
4. Transactions coordonnées par des parties liées afin de profiter des erreurs du système et des retards de mises à jour des systèmes.

Les Clients acceptent et reconnaissent qu'ils ne doivent pas utiliser nos produits et services pour toute activité non autorisée. "Activité non autorisée" signifie tout acte, y compris mais sans s'y limiter, le blanchiment d'argent, l'arbitrage, ou le trading sur des cotations de marché non officielles ou toute autre activité impliquant l'achat de produits financiers sur un marché pour la revente immédiate sur un autre marché dans le but de profiter d'une différence de prix ou d'une erreur de prix.

Dans de tels cas, et lorsque nous estimons raisonnablement qu'une Transaction implique une activité non autorisée et/ou abusive, la Société se réserve le droit de :

1. Ajuster les paiements offerts à ces Clients ; et/ou

2. Restreindre l'accès des Clients aux cotations instantanément négociables, y compris en ne fournissant que des cotations manuelles ; et/ou
3. Retirer des comptes des Clients tous les profits de trading historiques qu'ils ont obtenus par un abus de liquidité tel que déterminé par la Société à tout moment pendant notre relation de trading ; et/ou
4. Rejeter un ordre ou annuler une transaction ; et/ou
5. Annuler ou réserver toute Transaction ; et/ou
6. Mettre fin à notre relation de trading avec effet immédiat.

La Société a et continuera de développer tous les outils nécessaires pour identifier les accès frauduleux et/ou illégaux et l'utilisation de notre plateforme de trading en ligne.

#### **Techniques de trading interdites et illégales**

Le concept d'utilisation de stratégies de trading visant à exploiter des erreurs de prix et/ou à conclure des transactions à des prix hors marché et/ou en profitant des retards sur Internet, communément appelé "arbitrage", "sniping" ou "scalping" (ci-après collectivement désigné "Arbitrage"), ne peut exister sur un marché de gré à gré où le Client achète ou vend directement auprès du Principal.

La Société se réserve le droit de ne pas permettre l'exploitation abusive de l'Arbitrage sur sa plateforme de trading en ligne et/ou en relation avec ses services.

#### **Changements dans les conditions de marché**

La Société n'a aucune obligation de vous contacter pour vous conseiller sur les actions appropriées à entreprendre à la lumière des changements des conditions de marché ou autre. Les Clients reconnaissent et acceptent que le trading sur le marché des Contrats pour Différence – CFD est hautement spéculatif et volatile et que, après l'exécution de toute Transaction, les Clients sont seuls responsables de prendre et maintenir contact avec nous et de surveiller les positions ouvertes, en veillant à ce que toute instruction ultérieure soit donnée en temps utile.

---

## **21. CONDITIONS DE NÉGOCIATION DES CFD**

### **Intérêts au jour le jour**

Un frais de financement journalier peut s'appliquer aux positions ouvertes sur le Forex et les CFD à la clôture de la journée de trading de la Société en ce qui concerne le Forex et les CFD. Si un tel frais de financement est applicable, il devra soit être payé par le Client directement à la Société, soit être payé par la Société au Client, selon le type de FX/CFD et la nature de la position détenue par le Client. La méthode de calcul du frais de financement varie en fonction du type de FX/CFD auquel il s'applique. Le frais de financement sera crédité ou débité (selon le cas) du compte du Client le jour de trading suivant le jour auquel il se rapporte.

La Société se réserve le droit de modifier la méthode de calcul du frais de financement, les taux de financement et/ou les types de FX/CFD auxquels s'applique le frais de financement. Pour certains types de FX/CFD, une commission est payable par le Client pour ouvrir et fermer les positions FX/CFD. Cette commission payable sera débitée du compte du Client au moment où la Société ouvre ou ferme le FX/CFD concerné. Les modifications de nos taux d'intérêt swap et de leur calcul sont à notre entière discrétion et sans préavis. Les Clients doivent toujours vérifier les informations relatives aux taux en vigueur. Les informations concernant les taux de swap pour chaque Instrument sont affichées sur la Plateforme de Trading. Les taux peuvent changer rapidement en raison des conditions du marché (changements de taux d'intérêt, volatilité, liquidité, etc.) et en raison de divers facteurs de risque laissés à la seule discrétion de l'entreprise.

Toute transaction FX/CFD ouverte par le Client à la fin de la journée de trading telle que déterminée par la Société ou pendant le week-end sera automatiquement reconduite au jour ouvrable suivant afin d'éviter une clôture automatique et un règlement physique de la transaction. Le Client reconnaît que lors de cette reconduction des transactions au jour ouvrable suivant, une prime peut être ajoutée ou soustraite du compte du Client en rapport avec ladite transaction. Les informations concernant les taux de swap pour chaque Instrument sont affichées dans le lien « détails » pour chaque Instrument spécifique sur la Plateforme de Trading.

Le mercredi, vers 00:00 GMT, les frais de roulement de nuit sont multipliés par trois (x3) afin de compenser le week-end à venir.

### **Expiration des transactions et roulement**

Les transactions sur CFD sont liées au prix du marché d'un certain actif sous-jacent, y compris le prix de marché des contrats à terme. Quelques jours avant la date d'expiration de l'actif sous-jacent auquel le CFD est lié, l'actif sous-jacent sera remplacé par un autre actif, et la cotation du CFD changera en conséquence.

Pour certains Instruments sur notre plateforme basés sur des contrats à terme, nous pouvons, à notre entière et absolue discrétion, fixer une Date et une heure d'Expiration pour un Instrument spécifique. Les informations concernant la date d'expiration pour chaque Instrument sont affichées sur la Plateforme de Trading.

Dans le cas où nous fixons une Date d'Expiration pour un Instrument spécifique, elle sera affichée sur la Plateforme de Trading dans le lien de détails pour chaque Instrument concerné. Vous reconnaissez qu'il est de votre responsabilité de prendre connaissance de la Date et de l'heure d'Expiration.

Si vous ne clôturez pas une transaction ouverte concernant un Instrument ayant une Date d'Expiration avant ladite date, la transaction sera automatiquement clôturée à la Date d'Expiration. La transaction sera clôturée au dernier prix coté sur la Plateforme de Trading immédiatement avant la Date et l'heure d'Expiration applicables.

### **Comptes islamiques**

Dans le cas où le Client, en raison de ses croyances religieuses islamiques, ne peut recevoir ou payer d'intérêts, le Client peut choisir de désigner, selon la procédure prévue par la Société, son compte de trading comme un Compte Islamique, qui ne sera ni chargé ni bénéficiaire d'intérêts au jour le jour et/ou de frais de roulement.

Le Client confirme et/ou accepte et/ou déclare par la présente qu'une demande de désignation de son compte comme islamique ne sera faite que pour les raisons religieuses islamiques susmentionnées et pour aucune autre raison. La Société se réserve le droit de refuser la demande d'un Client de désigner son compte comme un Compte Islamique, à sa seule et absolue discrétion, cette décision étant définitive et non contestable par le Client. Dans le cas où le Client désigne son compte comme islamique, il ne pourra maintenir des transactions ouvertes sur ce compte pendant plus de 14 (quatorze) jours calendaires et ne pourra en aucun cas abuser de cet avantage.

La Société peut ajouter une commission à chacune des transactions exécutées sur le Compte Islamique ; et/ou se réserve le droit d'annuler ledit avantage à tout moment et de prendre toute mesure jugée nécessaire à sa discrétion absolue en raison d'un abus de cet avantage. Ces mesures peuvent inclure, sans s'y limiter, la reclassification du Compte Islamique en compte standard et l'application rétroactive d'ajustements requis (par exemple, la compensation des montants du compte équivalents à ceux versés par la Société en tant qu'intérêts), la restriction et/ou l'interdiction de la couverture des positions par le Client, l'annulation de transactions, et l'ajustement des soldes de compte.

### **Types d'ordres:**

Les ordres peuvent être passés comme ordres au marché pour acheter ou vendre dès que possible au prix disponible sur le marché, ou sur des produits sélectionnés comme ordres à seuil de déclenchement limités dès que le prix atteint un niveau prédéfini. Les ordres limités d'achat et les ordres stop de vente doivent être placés en dessous du prix du marché actuel, et les ordres limités de vente et les ordres stop d'achat doivent être placés au-dessus du prix du marché actuel. Si le prix acheteur pour les ordres de vente ou le prix vendeur pour les ordres d'achat est atteint, l'ordre sera exécuté dès que possible au prix disponible sur le marché. Les ordres limités et stop sont exécutés conformément à la « Politique d'Exécution des Ordres de la

Société » et leur exécution au prix ou montant spécifié n'est pas garantie, sauf indication expresse de la Société pour l'ordre spécifique.

## **Pratiques d'exécution sur les instruments financiers**

### **Glissement de prix**

Vous êtes averti qu'un glissement de prix peut se produire lors de la négociation d'instruments financiers. Il s'agit de la situation dans laquelle, au moment où un Ordre est présenté pour exécution, le prix spécifique affiché au Client peut ne pas être disponible ; l'Ordre sera donc exécuté proche ou à plusieurs pips du prix demandé par le Client. Le glissement de prix est donc la différence entre le prix attendu d'un Ordre et le prix auquel l'Ordre est exécuté. Si le prix d'exécution est meilleur que celui demandé par le Client, cela s'appelle un glissement positif. Si le prix d'exécution est moins bon, on parle de glissement négatif. Veuillez noter que le glissement de prix est un élément normal lors de la négociation d'instruments financiers. Le glissement se produit plus souvent lors de périodes d'illiquidité ou de forte volatilité (par exemple en raison d'annonces d'actualités, d'événements économiques, d'ouvertures de marché et d'autres facteurs), ce qui rend l'exécution d'un Ordre à un prix spécifique impossible. Vos Ordres peuvent ne pas être exécutés aux prix déclarés. Le glissement peut apparaître sur tous les types de comptes que nous proposons. Il est à noter que le glissement peut également se produire sur les ordres Stop loss, les ordres Limit et autres types d'Ordres. Nous ne garantissons pas l'exécution de vos Ordres en attente au prix spécifié. Toutefois, nous confirmons que votre Ordre sera exécuté au meilleur prix de marché disponible suivant le prix que vous avez spécifié dans votre Ordre en attente.

### **Conditions générales d'utilisation**

Le Client reconnaît et accepte que la Société puisse, à sa seule discrétion, ajouter, retirer ou suspendre sur la(les) Plateforme(s) de Trading tout Instrument Financier, sur tout type d'Actif Sous-jacent ou Marché, à tout moment, en cas d'événement de transformation d'action (par exemple à la suite d'une prise de contrôle, consolidation/scission d'actions, fusion, scission, nationalisation, radiation, etc.) ou s'il n'existe aucune position du Client sur un Instrument Financier donné à ce moment-là. En outre, dans le cas où nous ne sommes plus en mesure de fournir un instrument dans son format actuel, nous nous réservons le droit, à notre seule discrétion, de modifier le contenu ou les conditions d'un instrument, y compris sa date d'expiration, ses heures de négociation ou tout autre paramètre dans l'onglet de détails de l'instrument, en vous fournissant un préavis.



### **Maintien du statut de compte**

Pour maintenir un certain statut de compte, vous devez accumuler une somme mensuelle minimale de points de trader requise pour ce statut. Vous pouvez simplement retrouver un statut de compte en remplissant l'exigence mensuelle de points de trader pour ce niveau de compte, tant que vous répondez au critère de dépôt minimum ou en effectuant les dépôts minimaux requis qui vous permettront d'être automatiquement promu au niveau de compte suivant. L'exigence mensuelle en points de trader et l'état des points accumulés peuvent être consultés dans le menu de votre compte.

Avantages – Prises de contrôle et transformations (incluant des événements tels que consolidations/scissions d'actions, fusions, acquisitions, scissions, OPA, radiations, etc.). Selon les circonstances de chaque événement, notre politique est de clôturer toute Position ouverte du Client au prix du marché immédiatement avant l'événement. En conséquence de cet événement, si un Instrument devient sujet à un ajustement en raison d'une prise de contrôle ou d'une transformation, nous déterminerons l'ajustement approprié à apporter au prix ou à la quantité du contrat afin de tenir compte de l'effet dilutif ou concentrant de l'action. Cet ajustement représentera l'équivalent économique des droits et obligations de nous et vous immédiatement avant l'action.

---

## **22. RÉSILIATION**

Vous avez le droit de résilier le Contrat en donnant à la Société un préavis écrit d'au moins 7 (sept) jours calendaires, à condition qu'en cas de résiliation, toutes les Positions Ouvertes du Client soient clôturées à la date de résiliation, sans préjudice des dispositions précédemment mentionnées, y compris les frais, charges et pénalités.

La Société peut résilier le Contrat en vous donnant un préavis écrit de 3 (trois) jours calendaires, en spécifiant la date de résiliation dans ce préavis.

La Société peut résilier immédiatement le Contrat sans préavis dans les cas suivants :

1. Décès du Client ;
2. En cas de décision de faillite ou de liquidation de votre part, prise par une réunion ou par la soumission d'une demande à cet effet ;
3. Résiliation exigée par toute autorité ou organisme réglementaire compétent ;
4. Vous violez toute disposition du Contrat et, selon l'avis de la Société, le Contrat ne peut être exécuté ;

5. Vous violez toute loi ou réglementation à laquelle vous êtes soumis, y compris, mais sans s'y limiter, les lois et règlements relatifs au contrôle des changes et aux exigences d'enregistrement ;
6. Vous impliquez la Société directement ou indirectement dans toute fraude ;
7. Un événement de défaut tel que défini dans la Section 24 de ce Contrat se produit ; et
8. Si le Client ne fournit pas les documents « Connaître votre Client

La résiliation du Contrat ne doit en aucun cas affecter les droits qui sont nés, les engagements existants ou toute disposition contractuelle qui était destinée à rester en vigueur après la résiliation. En cas de résiliation, vous devrez payer :

1. Toutes les frais en attente de la Société et tout autre montant payable à la Société ;
2. Toute charge et dépenses supplémentaires engagées ou à engager par la Société en raison de la résiliation du Contrat ;
3. Tous les dommages survenus pendant l'organisation ou le règlement des obligations en suspens.  
En cas de violation par vous de ce contrat, la Société se réserve le droit d'annuler toutes les Transactions précédentes qui placent les intérêts de la Société et/ou les intérêts de tous ses Clients en danger avant de résilier le Contrat.

---

## **23. ÉVÉNEMENTS DE DÉFAUT ET DROITS EN CAS DE DÉFAUT**

Les événements suivants constitueront des « Événements de Défaut » (chacun un « Événement de Défaut ») à la survenance desquels la Société sera autorisée à exercer ses droits conformément au paragraphe ci-dessous :

1. Le manquement de votre part à observer ou à exécuter toute autre disposition du présent Contrat et ce manquement continue pendant un jour ouvrable après qu'un avis de non-exécution vous ait été fourni par la Société.
2. Le début par un tiers de procédures visant votre faillite (dans le cas d'une personne physique) ou votre insolvabilité ou toute autre procédure volontaire de liquidation similaire (dans le cas d'une personne morale) en vertu des lois applicables ou toute autre procédure similaire analogue à celles mentionnées précédemment en relation avec vous.

3. Vous profiter des délais survenus dans les prix et placez des ordres à des prix obsolètes, effectuez des transactions à des prix hors marché et/ou en dehors des heures d'ouverture et effectuez toute autre action qui constitue une opération de trading irrégulière.
4. Vous décédez ou devenez dément (si vous êtes une personne physique).
5. Toute déclaration ou garantie faite ou donnée par vous en vertu du présent Contrat se révèle fausse ou trompeuse à un égard matériel au moment où elle a été faite ou donnée ou considérée comme faite ou donnée.
6. Toute autre situation où la Société estime raisonnablement qu'il est nécessaire ou souhaitable pour sa propre protection ou qu'une action est prise ou qu'un événement se produit que la Société considère comme ayant un effet matériel défavorable sur votre capacité à exécuter une quelconque de vos obligations en vertu du présent Contrat.

À la survenance d'un Événement de Défaut, la Société sera autorisée, à sa seule discrétion, à prendre, à tout moment et sans préavis, l'une des actions suivantes :

1. Au lieu de retourner vos investissements équivalents à ceux crédités sur votre compte, vous payer la juste valeur marchande de ces investissements au moment où la Société exerce ce droit, et/ou
2. Vendre les investissements que vous détenez, qui sont en possession de la Société ou de toute personne désignée ou d'un tiers nommé en vertu de ce Contrat, selon le choix exclusif de la Société et selon les termes que la Société estime appropriés (sans être responsable de toute perte ou diminution du prix) afin de réaliser des fonds suffisants pour couvrir toute somme due par vous en vertu des présentes, et/ou
3. Clôturer, remplacer ou inverser toute Transaction, acheter, vendre, emprunter ou prêter ou conclure toute autre Transaction ou prendre, ou s'abstenir de prendre, toute autre action à tout moment et de la manière que la Société jugera nécessaire ou appropriée pour couvrir, réduire ou éliminer ses pertes ou ses responsabilités dans le cadre de l'une de vos transactions, positions ou engagements, et/ou
4. Traiter toute ou toutes les Transactions alors en cours comme ayant été rejetées par le Client, auquel cas les obligations de la Société en vertu de ces Transactions seront immédiatement annulées et résiliées.

---

## 24. RECONNAISSANCE DES RISQUES

Il convient de noter qu'en raison des conditions du marché et des fluctuations, la valeur des instruments financiers peut augmenter ou diminuer, ou peut même être réduite à zéro. Quel que

soit les informations que la Société pourrait vous fournir, vous acceptez et reconnaissez la possibilité de la survenance de ces cas.

Vous êtes conscient et reconnaissez qu'il existe un grand risque d'encourir des pertes et des dommages à la suite d'une activité d'investissement (achat et/ou vente d'Instruments financiers) via la Société et la Plateforme de Trading de la Société, et acceptez que vous êtes prêt à assumer ce risque en entrant dans cette relation d'affaires.

Vous déclarez avoir lu, compris et accepté sans réserve ce qui suit :

1. Les informations sur la performance passée d'un Instrument financier ne garantissent pas sa performance actuelle et/ou future. Les données historiques ne sont pas et ne doivent pas être considérées comme représentatives des rendements futurs d'un Instrument financier.
2. Dans le cas d'Instruments financiers négociés dans des devises autres que la devise de votre pays de résidence, vous courez le risque d'un changement dans le taux de change qui diminuera la valeur et le prix des Instruments financiers et, en effet, leur performance.
3. Vous devez être conscient que vous courez le risque de perdre la totalité de vos fonds investis et ne devez acheter des Instruments financiers que si vous êtes prêt à le faire, si cela se produit. De plus, toutes les dépenses et commissions engagées seront dues par vous.  
La perte maximale qu'un Client peut subir est le montant d'argent qu'il a payé à la Société, y compris les frais de rollover pour les transactions de day trading.  
Chaque contrat financier acheté par un Client via le site web de la Société est un Contrat individuel conclu entre ce Client et la Société, et n'est pas transférable, négociable ou cessible à ou avec un tiers.

---

## **25. INFORMATIONS CONFIDENTIELLES**

La Société n'a aucune obligation de vous divulguer toute information ni de prendre en considération toute information, que ce soit lors de la prise de décision ou lors de l'exécution d'un acte en votre nom, sauf accord contraire et spécifié dans le présent Contrat, ou lorsque cela est imposé par les Réglementations et directives applicables en vigueur.

La Société ne divulguera jamais aucune information privée ou autrement confidentielle concernant nos Clients et anciens Clients à des tiers sans le consentement écrit et express de nos Clients, sauf dans des cas spécifiques où la divulgation est requise par la loi ou est autrement nécessaire pour effectuer une analyse de vérification sur l'identité du Client dans le but de sécuriser leur compte et protéger leurs informations personnelles.

En acceptant ce Contrat, vous consentez à avoir lu et accepté les termes de la "POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ" que la Société a adoptée, cette politique étant détaillée sur le site internet public de la Société et accessible à tous les Clients.

## **26. AVIS**

Sauf disposition contraire spécifiquement prévue, tout avis, instruction, autorisation, demande ou autre communication devant être adressée à la Société par vous dans le cadre du Contrat devra être rédigé par écrit et envoyé à l'adresse postale de la Société indiquée sur son site internet ou à toute autre adresse que la Société pourra vous spécifier à cet effet. L'avis prendra effet uniquement lorsqu'il sera effectivement reçu par la Société, sous réserve qu'il ne viole pas et ne soit pas contraire à toute disposition de ce Contrat.

La Société se réserve le droit de spécifier tout autre moyen de communication avec vous.

---

## **27. CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Conformément aux Réglementations applicables, la Société est tenue de mettre en place des arrangements pour gérer les conflits d'intérêts entre la Société et ses Clients, ainsi qu'entre les Clients. La Société fera tout son possible pour éviter les conflits d'intérêts ; lorsqu'ils ne peuvent être évités, la Société s'assurera que vous êtes traité de manière équitable et avec le plus haut niveau d'intégrité, et que vos intérêts sont protégés en tout temps.

Vous reconnaissez et acceptez avoir lu et accepté la "Politique de Gestion des Conflits d'Intérêts", qui vous a été fournie lors du processus d'inscription et est mise en ligne sur le site officiel de la Société.

---

## **28. DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

Vous reconnaissez qu'aucune représentation n'a été faite à votre égard par ou au nom de la Société, qui vous aurait incité ou persuadé d'entrer dans ce Contrat.

Dans le cas où une disposition du Contrat est ou devient, à tout moment, illégale, nulle ou non exécutoire en vertu de toute loi et/ou réglementation d'une juridiction, la légalité, la validité ou l'exécution des autres dispositions du Contrat, ou la légalité, la validité ou l'exécution de cette disposition en vertu de la loi et/ou réglementation d'une autre juridiction, ne seront pas affectées.

Toutes les Transactions effectuées pour votre compte seront soumises aux lois régissant l'établissement et l'exploitation, ainsi qu'aux règlements, arrangements, directives, circulaires et coutumes (désignés collectivement ci-après sous le nom de "Réglementations Applicables") de l'île Maurice et de toute autre autorité régissant l'activité des courtiers en investissements (tels que définis dans ces Réglementations Applicables), tels qu'ils peuvent être modifiés ou amendés de temps à autre. La Société sera autorisée à prendre ou omettre toute mesure qu'elle considère souhaitable pour se conformer aux Réglementations Applicables en vigueur. Toute mesure prise et toutes les Réglementations Applicables en vigueur vous seront contraignantes.

Vous devrez prendre toutes les mesures raisonnablement nécessaires (y compris, sans que cela ne limite la portée de ce qui précède, la signature de tous documents nécessaires) afin que la Société puisse remplir correctement ses obligations en vertu du Contrat.

Les informations détaillées concernant l'exécution et les conditions des Transactions d'investissement dans des Instruments financiers effectuées par la Société, ainsi que d'autres informations concernant l'activité de la Société, sont accessibles et destinées à toute personne physique et morale via le site web de la Société.

Les dispositions de ce document rédigées en anglais prévalent sur les dispositions de toute autre traduction de ce même document, quelle que soit la langue de la traduction.

---

## **29. LOI APPLICABLE, JURIDICTION**

Ce Contrat et toutes les relations transactionnelles entre vous et la Société sont régis par les lois de la République de Maurice, et les parties conviennent irrévocablement que les Cours de Maurice auront une juridiction exclusive pour régler tout litige ou réclamation découlant de ou en lien avec ce Contrat ou son objet ou sa formation (y compris les litiges ou réclamations non contractuels).

---

## **30. CLAUSE DE RÉOLUTION DES CONFLITS**

En cas de tout différend ou divergence entre les Parties concernant ou découlant de ce Contrat, y compris l'exécution, l'application, l'interprétation, la rectification, la résiliation ou l'annulation de ce Contrat, les parties se réuniront immédiatement afin de tenter de résoudre ce différend ou cette divergence. En cas de non-résolution de celui-ci dans un délai de 14 (quatorze) jours calendaires, le différend ou la divergence sera soumis à un arbitrage final à Maurice, administré

par le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Maurice ("MARC"), selon les règles d'arbitrage de la MARC en vigueur au moment de la demande d'arbitrage.

Le siège / lieu de l'arbitrage sera Maurice.

La loi régissant l'arbitrage sera la loi mauricienne.

Le nombre d'arbitres sera un.

La procédure d'arbitrage se déroulera en anglais.

Nonobstant toute disposition contraire dans ce Contrat, rien dans cette clause ne doit empêcher une partie à l'arbitrage de chercher une mesure interlocutoire auprès de toute Cour compétente, en attendant l'institution de la procédure appropriée pour l'exécution de tout droit découlant de ce Contrat.

Les parties à l'arbitrage s'engagent à garder l'arbitrage, y compris l'objet de l'arbitrage et les preuves entendues pendant celui-ci, confidentiel et à ne pas les divulguer à quiconque.

La décision de l'arbitre sera, en l'absence d'erreur manifeste, définitive et contraignante pour les parties à l'arbitrage et pourra être rendue exécutoire par une ordonnance du Tribunal à la demande de l'une des parties à l'arbitrage.

---

### **31. DIVERS**

Ce Contrat contient l'intégralité de l'accord et de l'entente entre les Parties concernant l'objet de celui-ci et remplace tous les accords, ententes, incitations et conditions antérieurs et contemporains, expresses ou implicites, oraux ou écrits, de toute nature, concernant l'objet de ce Contrat. Si une partie de ce Contrat est jugée inapplicable ou illégale ou contraire à toute loi applicable, cette partie sera considérée comme exclue du Contrat, et ce Contrat sera interprété et exécuté comme si la disposition n'avait jamais été incluse, sans affecter la légalité ou l'applicabilité des autres dispositions du Contrat.

Ce Contrat peut être exécuté en plusieurs exemplaires, et chaque partie sur des exemplaires distincts. Chaque exemplaire est un original, mais tous les exemplaires constitueront ensemble un seul et même document.

Chaque Partie convient que ce Contrat et tout autre document à remettre en lien avec celui-ci peuvent être signés électroniquement, et que toute signature électronique figurant sur ce Contrat ou sur d'autres documents à remettre dans le cadre de celui-ci est équivalente à une signature manuscrite pour les besoins de la validité, de l'exécution et de l'admissibilité.

Une copie signée de cet Amendement et tout autre document à remettre en lien avec celui-ci, transmise par e-mail ou tout autre moyen de transmission électronique, sera considérée comme



ayant le même effet juridique que la livraison d'une copie originale signée de cet Amendement ou des autres documents à remettre dans ce cadre.

Le fait pour une partie de ne pas exercer, ou de retarder l'exercice, de tout droit ou recours en vertu de ce Contrat ne sera pas considéré comme une renonciation à ce droit ou recours, et tout exercice unique ou partiel d'un droit ou recours n'empêchera pas un autre exercice de ce droit ou recours ou l'exercice de tout autre droit ou recours. Les droits et recours prévus dans ce Contrat sont cumulatifs et non exclusifs des droits ou recours prévus par la loi. Aucune des parties ne devra (sauf sous l'effet d'une contrainte légale ou par une cour compétente ou une autorité gouvernementale ou réglementaire) avant ou après la résiliation de ce Contrat divulguer à toute personne non autorisée par la partie concernée pour recevoir la même, toute information désignée comme étant confidentielle concernant cette partie ou ses affaires dont la partie divulgateuse aura eu connaissance dans le cadre de ses fonctions en vertu des présentes, et chaque partie devra utiliser tous les efforts raisonnables pour prévenir une telle divulgation.